

## contester un testament, succession

Par lysy, le 03/11/2012 à 14:19

## Bonjour

mes soeurs ont pris un avocat pour contester le testament de ma mère selon les dire de l'avocat ma mere n'avait pas toute sa tete au moment de la signature document médicaux à l'appui. Est-ce qu'elles ont le droit et comment puis-je prouver que ma mère avait toute sa tete à ce moment là? Ne pouvant assumer les frais d'un avocat merci d'avance